

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUILLET 2021

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MORILLE Delphine, RAMBAUD Olivier, VION-GOVAERT Anne

Absents : LUCAS Germain, REGNIER Benjamin

Secrétaire : VION-GOVAERT Anne

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 13 AVRIL 2021

Compte-rendu approuvé

II – LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS POUR L’ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose que par arrêté 228/2021/DRLP/1 du 16 avril 2021, la Préfecture de la Vendée demande de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la Commune, des jurés pour l’année 2022, soit pour la Commune de Mallièvre, 1 personne.

Après tirage au sort, Madame Gaëlle RONDEAU est désignée

III – LIMITATION DE L’EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCTIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D’HABITATION

Le maire rappelle que le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d’habitation sont exonérées de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties durant les deux années qui suivent celle de leur acheminement.

Toutefois, la Commune peut par une délibération, pour la part qui lui revient, limiter l’exonération prévue au premier alinéa du I de l’article L.1383 du CGI à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

Il est proposé de limiter l’exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur de toutes les constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d’habitation à 40% de la base imposable.

Proposition approuvée à l’unanimité

IV – MODIFICATION DU PLUiH

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne va engager une modification de son PLUiH afin de rendre compatible le document avec les projets envisagés sur certaines communes. La procédure qui sera engagée sera une modification qui permet l’évolution du PLUiH sur un délai relativement court de moins de six mois.

Les demandes doivent rester dans les zones U et AU ou concerner une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), mais ne doivent pas concerner les zones A ou N. Les demandes qui ne pourraient être intégrées dans cette modification seront recensées pour faire l'objet d'une étude lors de la future révision du PLUiH.

La Commission «espaces verts – bâtiments - voirie» s'est donc réunie pour étudier les évolutions de plans et de règlements que la commune souhaiterait voir appliquées.

V – DECISION ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENOVATION DE LA SALLE DE LA CITE ET DE SES ABORDS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'attribution du marché. Il précise que 7 lots sur 11 ont été attribués.

- **Lot n° 1** « démolitions – gros œuvre » : R2B2 – 85210 Sainte Hermine, pour un montant de 66 966,65 € ht (base + PSE1)
- **Lot n° 3** « menuiseries extérieures » : Entreprise JEANNIERE 85290 Mortagne S/Sèvre, pour un montant de 43 060 €ht (base)
- **Lot n° 4** « menuiseries intérieures » : Entreprise JEANNIERE 85290 Mortagne S/Sèvre, pour un montant de 21 667,04 €ht
- **Lot n° 6** « revêtements de sols durs » : Sarl JOURNAUD Jean-Marie 85510 Le Boupère, pour un montant de 5 625,09 € ht (base)
- **Lot n° 7** « revêtements muraux – isolation thermique par l'extérieur » : Déco Pro 49280 Mazières en Mauges, pour un montant de 17 207,14 € ht
- **Lot n° 10** « électricité CFO CFA » : Sas FRADIN BRETTON 79308 Bressuire, pour un montant de 25 856,43 € ht
- **Lot n° 11** « aménagements extérieurs » : Sarl Vendée Services Emulsion 85110 Saint Prouant, pour un montant de 90 238,60 ht (base)

A défaut d'offres, 4 lots n'ont pu être attribués :

- Lot 2 « charpente bois, bardage, isolation »
- Lot 5 « plâtrerie, faux plafonds »
- Lot 8 « serrurerie »
- Lot 9 « plomberie, ventilation, climatisation ».

VI – RAPPORT DU DEPISATAGE DU RADON

Monsieur Philippe MARTINEAU expose le compte-rendu suite au mesurage du radon. Il en ressort que pour :

1 - la mairie, les activités volumiques en radon mesurées dans certains volumes occupés de ce lieu de travail dépassent le niveau de référence de 300 Bq.m.3. Résultat du mesurage effectué du 9.02.2021 au 26.04.2021 : 371 Bq.m.3. Il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens de prévention vis à vis du risque radon.

2 - la bibliothèque, les activités volumiques en radon mesurées dans certains volumes occupés de ce lieu dépassent le niveau de référence de 300 Bq.m.3. Résultat du mesurage effectué du 9.02.2021 au 26.04.2021 : 2260 Bq.m.3. Il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens de prévention vis à vis du risque radon.

VII – PRESENTATION DU BILAN ENERGETIQUE PILE 2019


Monsieur Philippe MARTINEAU expose au conseil le résultat du bilan énergétique réalisé par le SyDEV sur les données de consommations énergétiques des bâtiments communaux. Il en ressort qu'aucun bâtiment communal ne présente une consommation énergétique excessive.

La Commune ne souhaite donc pas, pour l'instant, engager de travaux liés à la performance énergétique sur ses bâtiments.

Il est souligné que la salle de la cité va faire l'objet fin 2021 – début 2022 d'une rénovation comprenant entre autre le système de chauffage.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

 7 septembre

 12 octobre

Séance levée à 20h30